

Le lundi 28 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 51

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SVEINSON, *vice-président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 24 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

24.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES :

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES	927 200,00 \$
--	---------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

24.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 800,00 \$
---	-------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* MITCHELSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse.

(document parlementaire n° 161)

Le lundi 28 juin 1999

La présidente dépose le rapport prévu au paragraphe 38(1) du *Règlement sur les indemnités, les allocations et les prestations de pension* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 162)

Avant les déclarations de députés, l'Assemblée permet le retour à la présentation de rapports par les comités permanents et spéciaux et M. PENNER, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le deuxième rapport du comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 28 juin 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi suivant :

(N° 33) – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act*

Alvina Bartlett et Merle Mutch	Manitoba WCB Widow's Action Group
Dan Kelly	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Jacqueline Dunning	particulier
Valérie Cloutier	particulier
Alvina Bartlett	particulier
Laura Stephansson	particulier

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

(N° 4) – *Loi modifiant la Loi sur les frais judiciaires et modifications corrélatives/The Law Fees Amendment and Consequential Amendments Act*

(N° 11) – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives (Nunavut)/The Statute Law Amendment (Nunavut) Act, 1999*

(N° 12) – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 1999*

(N° 18) – *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*

(N° 33) – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act*

Sur la motion de M. PENNER, le rapport du Comité est déposé.

Le lundi 28 juin 1999

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER (Charleswood) et MCGIFFORD ainsi que MM. DYCK, ROBINSON et PENNER font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le lundi 28 juin 1999, à 10 heures :
M. DOWNEY remplace M. LAURENDEAU;
M. SVEINSON remplace M. HELWER.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 29 juin 1999, à 10 heures :
M^{me} FRIESEN remplace M. REID;
M. JENNISSEN remplace M. DEWAR.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 29 juin 1999, à 10 heures :
M. le *ministre* MCCRAE remplace M. le *ministre* RADCLIFFE;
M^{me} la *ministre* MCINTOSH remplace M. FAURSCHOU;
M. le *ministre* PRAZNIK remplace M. SVEINSON.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n^o 33 – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n^o 33 – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act* – est une troisième fois et adopté.

Le lundi 28 juin 1999

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 29 juin 1999, à 10 heures :

M^{me} FRIESEN remplace M. REID (annulé);

M. JENNISSEN remplace M. DEWAR (annulé);

M. JENNISSEN remplace M. REID.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 28 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le lundi 28 juin 1999, le budget du ministère de la Justice soit examiné à l'Assemblée, que le budget du ministère de la Voirie et du Transport soit examiné dans la salle 255, suivi de celui du ministère des Services du gouvernement et que le budget du ministère des Ressources naturelles soit examiné dans la salle 254 immédiatement après celui du ministère des Services à la famille.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay